



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture et communication : archives

Question écrite n° 107983

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur l'ouverture au public des jardins du site parisien des Archives nationales, prévue le 21 juin prochain et annoncée comme un événement exceptionnel. Les bâtiments des Archives nationales communiquent entre eux par un réseau de cours et jardins, permettant la circulation des personnels et des documents, et qui pour la plupart sont fermés au public depuis la mise en application du plan Vigipirate. Ces espaces sont pour l'essentiel couverts de pavés ou de graviers, ponctués de pelouses, très peu fleuris ; il n'existe en fait qu'un seul jardinet à l'anglaise sur une petite partie de la surface totale. Où sont les magnifiques jardins "cachés" qu'il conviendrait de "révéler" ? Ils existent si peu que, pour justifier ce qui est un mythe, son ministère a décidé de les créer, de retenir un "célèbre paysagiste" pour les concevoir, et donc d'y consacrer des sommes considérables en ces temps de restrictions budgétaires. Le public des lecteurs des Archives nationales appréciera que les budgets soient mis en priorité sur le "fleurissement" alors que, depuis des années, il subit des restrictions de communication en raison des pannes d'ascenseurs et est incommodé par le blocage des stores de la salle de lecture. Accueillir le public est sa vocation première, préserver et sécuriser les fonds et collections dont ils ont la charge également. Ouvrir les "jardins" au public, faire circuler celui-ci au milieu des bâtiments de conservation des archives, impliquerait donc d'adapter le système de sécurité des bâtiments de conservation et de mettre en place une surveillance des jardins. Combien de nouveaux personnels d'accueil, de surveillance et de magasinage des Archives nationales seront recrutés et affectés à ces nouvelles tâches, aucun à sa connaissance ? Le public des lecteurs des Archives nationales appréciera que les effectifs, déjà insuffisants, soient mis en priorité sur des tâches de surveillance des jardins, alors qu'un transfert colossal de fonds est prévu dans les prochains mois, alors qu'ils revendiquent depuis des années le rétablissement des horaires d'accueil en salle de lecture, amputés d'une heure quotidiennement depuis janvier 2006, précisément à cause d'un problème d'effectifs. Que signifie donc l'ouverture des jardins, des dépenses qui ne sont pas consacrées au cœur des missions des Archives nationales, des effectifs en moins pour les exercer, mais surtout c'est un événement symbolique, dont il avait fait l'annonce dès septembre 2010, et dont il a confirmé la signification lors de son discours du Puy-en Velay le 3 mars 2011 : cette ouverture doit "traduire concrètement" la création de la Maison de l'histoire de France dans le quadrilatère des Archives nationales. Première étape de la conquête du site, au détriment du public et des missions des Archives nationales, il lui demande de surseoir à cette décision et de confirmer que les cours et jardins du quadrilatère des Archives nationales relèvent toujours du domaine de compétences et de responsabilité de cette institution.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107983

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4683

Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)